

OFFRE DE STAGE DE 6 MOIS

à compter de février 2025

Intitulé : Définition d'un protocole pour le suivi in situ de dispositifs agréés d'Assainissement Non Collectif dans un contexte tropical.

1. Contexte du stage

En Martinique, près de 60 % des foyers ont un Assainissement Non Collectif (ANC) avec un taux de non-conformité estimé à plus de 80 %.

Depuis 2009, des dispositifs agréés au niveau national sont commercialisés dans tous les départements français, en plus des filières de traitement classiques.

L'agrément d'un dispositif ANC est obtenu auprès d'un organisme habilité par le Ministère après que ce dernier ait suivi une série de tests dans un cadre défini.

Cependant, certains dispositifs déjà installés chez des particuliers, ne fonctionnent pas correctement en situation réelle, selon une étude d'IRSTEA (<http://cemadoc.irstea.fr/cemoa/PUB00054553>). Cette étude a été réalisée dans un climat tempéré.

Or, les conditions climatiques tropicales en Martinique permettraient un abattement plus important de la charge organique des eaux usées. Les professionnels locaux constatent que la fréquence de vidange d'une fosse toutes eaux, préconisée dès lors que l'ouvrage est à moitié rempli, est plus faible sur notre territoire qu'en Hexagone. Le climat tropical pourrait également contribuer à une détérioration plus rapide des ouvrages de traitement et demander un entretien spécifique.

2. Objet du stage

Ce stage a pour objet le suivi in situ de dispositifs ANC agréés en prenant en compte la dynamique entre le niveau de traitement des eaux et le contexte climatique. Il s'agit de pouvoir dégager un protocole de suivi et d'adapter l'entretien des dispositifs ANC agréés présents sur l'île.

Ainsi, le stage consiste à :

- Comparer les résultats en contexte tropical avec les résultats obtenus en climat tempéré d'une filière agréée qui a fait l'objet d'un suivi dans le cadre de l'étude « IRSTEA ».
- Réaliser des bilans 24h sur les eaux de sortie et évaluer le niveau de dégradation (description visuelle) du matériel pour les dispositifs les plus anciens.
- Etudier des dispositifs d'ANC installés et utilisés selon les exigences du manufacturier en comparant un nombre de dispositifs entretenus selon les préconisations du fabricant, et ceux qui ne sont pas entretenus selon ces exigences, afin d'évaluer l'impact de l'entretien régulier sur la filière.

- Définir un protocole de suivi in situ qui pourra être appliqué à tout dispositif ANC agréé sur le territoire.
- Mesurer la hauteur de boues des Fosses Toutes Eaux (FTE) qui n'ont jamais été vidangées et estimer une fréquence de vidange en milieu tropical.

En plus des différents documents attendus (protocole, fiche de suivi, ...), un rapport final sera rendu et devra contenir les éléments ci-dessous à minima :

- Etat des lieux et description du parc ANC suivi (matériaux, usage, entretien, rejet, ...)
- Analyse des bilans 24h
- Comparaison des données avec celles de l'étude d'INRAE
- Définition d'une fréquence de vidange (analyse des données, recherche bibliographique, ...)
- Détermination d'un « entretien régulier » de l'ANC (analyse comparative entre le terrain, la réglementation et les études)
-

3. Profil du stagiaire

Le stagiaire devra être diplômé d'un master 1, ou être en 4^{ème} année d'une école d'ingénieur dans un cursus traitant de :

- Le traitement de l'eau
- La chimie de l'eau
- La préservation de l'environnement

Il devra être titulaire d'un permis B afin de se rendre sur les sites de suivi et aux réunions avec le partenaire.

4. Modalité de prise en charge et moyens mis à disposition

Pour la bonne réalisation de ce stage, l'Office De l'Eau Martinique prendra à sa charge les frais et les moyens suivants :

a. Moyens techniques

- Ressources matérielles et numériques (bureau, ordinateur, SIG, bibliographie, documentation spécialisée) ;
- Matériel nécessaire pour le suivi terrain ;
- Un véhicule de service pour les visites sur le terrain.

b. Défraiement du stagiaire

Le stagiaire bénéficie d'un défraiement équivalent à 15 % du plafond de sécurité sociale soit une indemnité d'un montant de 659,76 € par mois (données 2024 qu'il conviendra d'actualiser en 2025).

LIEU D'ACTIVITE

Fort de France - Martinique

CANDIDATER

Transmettre le CV et la lettre de motivation ainsi qu'une copie du diplôme le plus élevé obtenu au plus tard le 31 décembre 2024 soit :

- Par voie postale à l'attention de Mme la Directrice de l'Office De l'Eau Martinique, 140 Boulevard de la Pointe des Nègres - 97200 Fort-de-France
- Ou par mail à l'adresse contact@eamartinique.fr avec copie à sylvie.boudre@eamartinique.fr